

Le sens social

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **52 (1923)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 5 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Le sens social.* — *La Réforme scolaire de Saint-Urbain après l'Helvétique.* — *Diverses causes de la pauvreté du vocabulaire.* — *Une bonne leçon d'intuition.* — *Pour former l'orthographe au cours moyen.* — *Nécrologie.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Aux nouveaux abonnés et à quelques anciens.* — *Agenda du P. Girard.* — *Société des institutrices.*

Le sens social

On parle beaucoup aujourd'hui de mouvement social, de vie sociale, de devoir social. Il ne sera peut-être pas superflu de préciser un peu ces notions et d'essayer d'en donner une idée aussi claire que possible.

Avant tout, rappelons que nous exerçons toujours autour de nous une action sociale bonne ou mauvaise, c'est-à-dire que, volontairement ou non, nous avons une influence sur ceux qui nous entourent et cela, non seulement par nos actes, mais même par nos idées. Tous ceux qui passent sur cette terre y laissent un peu de beau, de bien ou de mal. C'est pourquoi le devoir social ne regarde pas seulement tel ou tel, mais chacun de nous, quelles que soient nos fonctions, notre part d'influence, notre possibilité d'action.

Dans un livre intitulé *Les vies sociales*, Maze-Sencier nous dit que toutes les vies seront des vies sociales, pourvu qu'elles reposent sur la *justice* et leur rayonnement sera d'autant plus prolongé et plus efficace que, sans apostolat apparent, elles auront été vécues

dans un cadre professionnel plus délimité et dans le respect étroit de la loi du travail. Qu'est-ce donc que le sens social ?

Le sens social est une disposition délicate de l'âme qui nous rappelle que tous nos actes ont une répercussion autour de nous et nous fait examiner si nos actes violent ou non les droits de ceux qui nous entourent, s'ils sont conformes ou contraires aux devoirs que la justice et la charité chrétienne nous imposent. Le sens social est directement opposé à l'égoïsme qui ne voit rien autre chose que son moi, au matérialisme qui ne voit dans l'homme qu'une machine, qu'un instrument de production.

Quelques exemples préciseront notre pensée : Ne pas payer ses fournisseurs, faire attendre déraisonnablement le règlement de ses factures, soit par négligence, soit par calcul intéressé (préférer placer son argent à la banque plutôt que de payer ce qu'on doit), c'est manquer de sens social. Je manque également de sens social en vendant à un détaillant et par lui à d'autres un produit frelaté (justice), en exigeant du fournisseur une hâte qui l'oblige à surmener son personnel (charité). C'est le cas des dames qui commandent leur toilette trop tard et obligent les couturières à des veillées prolongées et malsaines pour satisfaire leur vanité. Les exemples pourraient être multipliés : travail de nuit des boulangers, qui y sont obligés pour soutenir la concurrence, service de nuit des domestiques de maison, obligation faite aux vendeuses des grands magasins de rester continuellement debout, etc.

A ces devoirs sociaux de justice et de charité du côté des patrons et des clients, à cet appel fait à leur sens social, correspondent toujours des devoirs de justice stricte de la part de ceux qui travaillent quant à la qualité et à la quantité du travail à fournir. Des matières premières gâchées, un travail mal fait, du temps perdu, des arrivées tardives habituelles, tout cela n'est ni juste ni social. On rencontre dans la vie des personnes qui ne voudraient pour rien au monde voler 20 centimes à quelqu'un et qui ne se feront aucun scrupule d'employer pour leur usage personnel des formulaires de l'atelier ou du bureau de leur patron. Et combien d'autres qui, chaque jour, arrivent en retard à leur travail ! Ajoutons ces minutes les unes aux autres ; nous serons étonnés des heures perdues ainsi pendant une année.

On le voit, le devoir social s'impose en de nombreuses occasions et toute délicatesse sociale ne peut être rayée d'une vie vraiment chrétienne.

Comment former le sens social ? Pour nous, catholiques, nous avons la doctrine sociale de l'Évangile et cette parole du Maître : « Tu aimeras le Seigneur ; tu aimeras le prochain comme toi-même ». C'est l'Évangile qui est le code social le plus avancé, puisqu'il nous prescrit l'amour du prochain, qu'il faut porter, non seulement jusqu'aux limites de la justice, jusqu'aux bienfaits de la charité, mais au delà jusqu'à l'amour qui nous fait voir dans le prochain un frère, un semblable, un autre soi-même. Ne nous égarons pas dans les

doctrines philanthropiques ou humanitaires ; c'est celle de l'Évangile qu'il faut observer.

La culture du sens social commence à l'heure même où, dans le catéchisme, on commente au petit écolier le *Pater*. On lui fait remarquer que, par ordre du Christ, il doit dire *notre* Père et non *mon* Père, lui montrant alors déjà qu'il n'est pas un être isolé, mais que tous les hommes sont ses frères et qu'il doit les traiter comme tels. Enfin, « réveiller le sens social, disait G. Goyau dans une conférence à l'École normale sociale catholique de Bruxelles, ce sera, plus tard, apprendre au jeune homme que, dans son petit domaine, avec ses faibles forces, il doit, lui jeune ouvrier, jeune apprenti, jeune étudiant, avoir le courage d'affirmer et de propager, sans crainte des préjugés ambiants, les aspirations qui nous poussent à réparer ou à prévenir la misère, à jouer, à sa façon, son rôle de Christ en diminuant le mal dans le monde, à garantir la Providence contre les malédictions de ceux qui souffrent, à multiplier ses efforts pour que, de plus en plus, l'œuvre de Dieu soit reconnue bonne. Il comprendra alors que ce n'est pas suffisant de soupirer en rêve vers plus de justice, que Dieu veut un rêve laborieux, un rêve agissant et qu'Il ne s'engage à rassasier là-haut que ceux qui, sur cette terre, auront laissé vivre et crier en eux je ne sais quel douloureux appétit de justice. »

Si, dans la société, tous les hommes ont une fonction sociale à remplir, si chaque homme est un chaînon de la vie sociale, certaines âmes pourtant ont une mission spéciale à remplir et sont ce qu'on peut appeler des conducteurs d'âmes. Parmi elles, faut-il hésiter à placer, en bon rang, l'instituteur ?

La mission sociale de l'instituteur est évidente. Cet enfant qui lui est confié, il doit l'aider à devenir un homme, c'est-à-dire une unité utile dans le plan de Dieu. Si l'éducation sociale de l'enfant commence dès le berceau, si elle est l'œuvre initiale de la famille, il n'en reste pas moins vrai que l'école la continue. Elle aide l'enfant à sortir du cadre étroit du cercle de famille, elle l'initie à la vie de son prochain, elle lui donne conscience de ses devoirs et aussi de ses droits ; son influence à cet égard est décisive.

C'est une responsabilité à laquelle l'instituteur ne peut échapper, responsabilité qui exigera beaucoup de don de soi, une formation personnelle de tous les instants, cette maîtrise de soi qui fait l'âme forte et belle, mais responsabilité pleine de réconfort, puisqu'elle nous fait participer à l'œuvre même du Christ. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Soyez mes apôtres, soyez le sel de la terre, continuez mon œuvre. » Ces paroles s'appliquent à la mission d'éduquer des âmes qui est celle de l'instituteur et de l'institutrice. On peut donc dire que notre tâche est plus qu'humaine ; elle est divine et rédemptrice, puisque ce sont des âmes que nous voulons faire vivre et que les âmes sont immortelles.